Collectif varois pour un audit citoyen de la dette publique
cac83@audit-citoyen.org **Collectif national : www.audit-citoyen.org**
Blog : cac83.overblog.com

***Lettre du CAC 83* n° 25/2015 18 avril 2015**

Ce numéro de la *Lettre du CAC 83* est consacré à la problématique de l'audit. Après une présentation très pédagogique de l'évolution et des conséquences de la dette grecque par Pascal Franchet (du CADTM France), trois articles sont consacrés à la commission audit de la dette mise en place par le Parlement grec. Et on termine par un article sur une situation plus inattendue : le collectif belge « audit citoyen de la dette » a rencontré le ministre des finances belge qui se déclare favorable à un audit. Ainsi l'idée d'un audit de la dette publique fait son chemin ; il reste à être vigilant quand un audit est mis en place par un parlement ou un gouvernement : le contrôle citoyen doit s'exercer.

La dette grecque

Intervention sur la dette grecque à l'École Nationale Supérieure, le 4 mars 2015, à l'invitation du Parti de Gauche (Paris 5e)

13 mars par **Pascal Franchet**

Le cas de la dette grecque est intéressant à plus d'un titre. On qualifie souvent, et à juste titre, la Grèce comme un laboratoire du néolibéralisme, d'un terrain expérimental destiné à être généralisé.

Ce n'est pas le premier. Depuis le début des années 1970, le capitalisme connaît une crise structurelle profonde. Le Chili en 1973 a été le premier terrain expérimental des thèses de l'école de Chicago, thèses de Hayek et Friedman. Il a permis, avec l'avènement de Thatcher et de Reagan au début des années 1980, la généralisation de la financiarisation de l'économie au détriment de l'économie réelle, de la mondialisation et des politiques régressives envers les populations (plan d'austérité).

Il ne faut jamais oublier la crise de la dette des pays du Sud en 1982 où les taux d'intérêts des créanciers ont été multiplié par 4, rendant impossible le paiement du service de la dette pour de nombreux pays africains et latino américain. Le FMI était alors intervenu avec des taux plus bas mais assortis de conditionnalités qu'on a appelé plans d'ajustement structurels (PAS) ou « consensus de Washington ».Les plans d'austérité, qui s'appliquent aujourd'hui partout en Europe et avec la plus grande violence en Grèce depuis 2010, sont la copie conforme des ces PAS.

Ne rencontrant pas d'opposition politique forte (les socio-démocrates ayant intégré ces préceptes), ni sociale suffisante (on se souvient de la brutalité de Thatcher envers les mineurs et les dockers et de celle de Reagan envers les aiguilleurs du ciel dès le début de leurs mandats).

Mais revenons à la dette grecque, à ses causes et à son évolution. Je terminerai avec des propositions face à la situation nouvelle créée par l'accession de Syriza au pouvoir le 25 janvier dernier.

On peut distinguer 2 périodes dans l'évolution de la dette grecque :

- celle qui précède 2009 ;
- des premiers plans d'aide (mai 2010) à aujourd'hui.

Avant 2009

La principale caractéristique de l'État grec, issu de l'après dictature des colonels (1967-1974) est une absence d'État. La constitution qui est sortie de cette période est une caricature qui permet aux armateurs de déclarer leurs revenus dans n'importe que autre pays (de préférence dans un paradis fiscal comme Malte) et à l'église, 2e propriétaire foncier grec de ne pas être soumis à l'impôt foncier. L'essentiel de l'exercice du pouvoir et du fonctionnement de la société grecque est le partage consensuel entre la Nouvelle démocratie et le Pasok avec un mélange de clientélisme, de fraude fiscale et de corruption à grande échelle. Selon une ONG, Global Financial Integrity, cité dans un article récent de Michel Husson (voir son site hussonet.free.fr), les sorties illicites de capitaux pour la période 2003- 2009, s'élèvent à plus de 200 Milliards d'€. Le manque à gagner pour l'État grec est estimé à 55 Mds, l'équivalent d'une année de recettes budgétaires. La liste Lagarde qui comporte 2062 noms de grecs ayant soustrait leurs revenus à l'État grec en les cachant en Suisse n'a donné lieu, avant le 25 janvier, qu'à 6 ouvertures d'enquête sur 2062.

Aucun contrat n'est signé sans une enveloppe sous la table. En une semaine, le nouveau gouvernement grec a récupéré 404 millions d'euros, fruits de la corruption.

Il faut ajouter une absence totale de fiabilité des comptes publics, soumis à des manipulations. La plus célèbre, connue par tous les dirigeants de l'UE à l'époque, est celle qui a permis l'entrée de la Grèce dans la zone euro en 2001. Les chiffres avaient été trafiqués grâce à une manipulation d'un prêt consenti par Goldman Sachs et qui n'entrait pas dans les comptes officiels de l'État.

Les principales causes de l'accroissement de la dette grecque jusqu'en 2009 sont bien identifiés. Elles sont au nombre de 6 :

- Une **fiscalité sur les revenus** défaillante assortie d'une évasion fiscale massive et d'une fraude à grande échelle
- Une **fiscalité foncière** très aléatoire en l'absence de cadastre fiable et très incomplet
- Une logique de **corruption** généralisée applicable à tous les contrats passés par les pouvoirs publics et les entreprises privées ; corruption qui profitaient ouvertement aux dirigeants du Pasok et de la Nouvelle démocratie. L'exemple des jeux olympiques de 2004 est en soi une caricature. De 4 Mds d'€ prévu au départ, le coût total s'est élevé à plus de 20 Mds. Qui dit corrompus dit aussi corrupteurs. Et là, on trouve principalement

des entreprises allemandes (Siemens) ou françaises (Dassault). Transparency international estime le coût annuel de cette corruption à plus de 20 M^{ds}/an. Le budget de la Grèce est de l'ordre de 50 M^{ds}/an

- **La construction de l'UE** s'est faite au profit des pays riches de l'Europe dont la France et l'Allemagne qui ont décidé les critères « du pacte de stabilité » (sans les respecter eux-mêmes) au détriment de la périphérie sud de l'Eurozone devenue le « maillon faible » de cette union.
  L'Union monétaire et les traités constitutionnels ont bridé les politiques budgétaires et abolit l'indépendance monétaire des états. Comme le dit le président de la Commission européenne « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens. ». La fiscalité des entreprises et des ménages fortunés a été réduite à sa plus simple expression, générant des déficits publics considérables, eux-mêmes à l'origine de l'endettement massif des États. La logique de l'Union Européenne qui, loin de permettre une harmonisation économique, permet surtout aux pays les plus riches de l'Union de trouver des débouchés dans les pays du Sud de l'Europe. Les balances commerciales entre l'Allemagne ou la France avec la Grèce n'ont cessé d'être déficitaires pour la Grèce depuis 30 ans et cela s'est accentué avec l'entrée de la Grèce dans la zone euro.
- Les dépenses militaires qui font de la Grèce le premier pays européen en part de son Pib consacré aux dépenses militaires. Les États-Unis accordent leur aide financière,
- L'euro lui-même qui a été calculé sur des bases très défavorables à la Grèce, le surcoût sur les prix des produits de base étant très supérieurs pour les grecs que pour les français ou les allemands, par exemple.
  La période qui va de mai 2010 à nos jours est caractérisée par les plans d'aide, le restructuration de la dette en 2012 et les mémorandums.

1) Les plans d'aide ont-ils aidé les grecs ?

Le total des plans de sauvetage de la Grèce s'élève à 206,9Mds d'€. Ils ont été versés en 23 tranches.
Pour la période qui va de 2010 à fin 2014, 52,8 M^{ds}€ de ces prêts ont servi à payer les intérêts des créanciers. Seuls 14,7 M^{ds}€ ont été affectés au déficit primaire (recettes-dépenses hors intérêts de la dette) du budget de l'État grec.
135 M^{ds} sont allé au remboursement des créanciers dont 9,1 au FMI ;
48,2 ont été affectés à la recapitalisation des banques grecques ;
34,5 à la restructuration du secteur privé ;
31,5 sans précision.
On ne peut pas donc dire que ces 206,9 M^{ds}€ représentant ces « plans de sauvetage » aient aidé la population grecque, qui, en revanche, doit, d'une part, en supporter le poids et, d'autre part, subir l'austérité imposée par les conditionnalités assorties à ces prêts (les mémorandums).
L'État grec doit payer les intérêts sur l'intégralité de ces plans d'aide. Il est endetté encore pour 40 ans, jusqu'en 2054, (30 M^{ds}€ sont à verser en 2015- intérêts, billets de trésorerie et capital d'obligations arrivant à échéance compris).

2) Les mémorandums ont-ils permis à la Grèce d'aller mieux ?

Les caractéristiques de la dette grecque, qui la détient ?
Selon les données officielles, sur les 314,3 M^{ds}€ de dette au 31/12/2014,
141,8 M^{ds} étaient détenus par le MES* ;
52,9 résultent de prêts bilatéraux ;**

38,7 sont des obligations détenues par le secteur privé ;
27,2 viennent de la BCE
22,8 ont comme créancier le FMI
14,8 sont des billets de trésorerie (court terme)
Et 16,1Mds€ appartiennent à d'autres créanciers, sans précisions fournies par la BCE ou le FMI.

2 parenthèses

1) Les prêts bilatéraux sont ils une menace pour les pays créanciers ?

L'exemple français : Depuis mai 2010, les États européens, la France et l'Allemagne au 1er rang ont prêté directement à la Grèce, mais à des taux élevés, 5,2% en 2010 puis 4,2% en 2011 alors que dans le même temps, la France empruntait à des taux moyen pour ses OAT à 10 ans à 2,8%. La France a prêté seulement 11 ,9 Mds€ et a empoché au titre de 2010 et 2011 des intérêts pour un montant supérieur à 600 millions d'euros. Le bénéfice entre la dette française et le produit des prêts bilatéraux est estimé à 190 millions d'€.Non seulement ces créances ne coûtent rien à l'État français mais ils ont été source de bénéfices substantiels

2) Le MES est il vraiment une « institution publique ?

Le MES est la fusion du MEFS et du FSEF qui n'avaient aucun fondement juridique tout comme la Troïka d'ailleurs. Lagarde, devenue patronne du FMI, déclarait en 2012 : « jamais, nous n'avons autant bafoué les textes européens ». Même le FMI a modifié ses statuts pour prêter à la Grèce qu'il savait insolvable.
Cette institution emprunte auprès des marchés financiers (maximum 700 Mds) et les États se portent garants (la France à hauteur de 20% environ). C'est une simple signature qui n'implique aucun versement de la part de l'État français mais qui s'ajoute à la dette brute de l'État français par décision de la Commission Européenne.
En fait, le MES, qui a son siège au Luxembourg, paradis fiscal, gère en lieu et place de l'État grec les sommes empruntées, décide seul de leur affectation (le remboursement des créanciers privés). C'est un paravent incontrôlé qui masque les banques privées qui s'engraissent sur le peuple grec.

L'audit citoyen de la dette grecque, vers la clarté des comptes et pour l'annulation de la part illégitime, odieuse et illégale de la dette grecque.

La présidente du Parlement grec (la Vouli) a annoncé ces derniers jours la constitution d'une commission chargé d'auditer la dette grecque pour déterminer sa part illégitime, odieuse et illégale que pour le CADTM, nous proposons d'annuler. Selon Jean Gadrey, la part illégitime est estimée à environ 70% de la dette grecque.

Cet audit doit être citoyen, c'est-à-dire traduit en langage clair pour permettre au peuple grec de décider du sort à lui réserver.

Un audit citoyen a pour but d'analyser et de décortiquer les contrats de prêts, d'identifier les créanciers, de clarifier leur utilisation et de porter les fruits de ce travail à la connaissance du peuple grec.

Je voudrais conclure en disant que le poids du service de la dette (capital arrivant à échéance et intérêts) est un verrou à faire sauter pour réaliser un programme au service de la population (les 99%).

Je reviendrai si vous le souhaitez sur ces notions de dettes illégitimes, odieuses et illégales et sur les conséquences éventuelles pour les besoins de financement de l'État grec. Pour mémoire, depuis la libération, il y a eu 147 défauts partiels ou total des dettes publiques selon Rogoff et Reinhart, 2 économistes du FMI, dans un livre référence : « cette fois, c'est différent, 8 siècles de folie financière ».
Même l'Équateur qui a réussi, suite à un audit intégral de sa dette en 2007 2008, à réduire celle-ci de 7,5 M^{ds} $, a pu à nouveau emprunter auprès de marchés financiers dès 2011.
Mais la question centrale que soulève la situation nouvelle en Grèce est la question de la nature de l'Union européenne et de la BCE.

C'est un espoir fantastique pour tous les peuples européens, mais qui dépend aussi de nous, de notre capacité à mobiliser en soutien au peuple grec pour travailler enfin à la fin des plans d'austérité et à la construction d'une nouvelle Europe, celle des peuples.

Je profite de l'occasion pour vous appeler à manifester le 14 mars prochain devant la Banque de France à Paris comme dans toutes les autres villes de France. Le 18 mars aura lieu une mobilisation « Occupy BCE » à Frankfort, devant le nouveau siège de la BCE (coût estimé= 1,5 M^{ds} €).

Le CAC, qui est soutenu par toutes les organisations politiques de gauche et entre autres par le PG, est composée d'associations comme ATTAC, AITEC, le CADTM et des syndicats CGT, FSU et Solidaires, appelle à ces mobilisations.

De la réussite de notre soutien au peuple grec dépend aussi l'avenir de la véritable gauche française et surtout de l'arrêt des plans d'austérité. C'est pourquoi il y a urgence à mettre fin à la dictature de la dette et des marchés financiers.

Le meilleur service que nous puissions rendre aux grecs est de nous mobiliser contre les plans d'austérité en France, en lien avec les autres peuples en lutte en Europe. C'est à nous qu'il revient de construire cette Europe des luttes. Celle-ci nous permettra de construire l'Europe dont nous avons besoin et qui tourne résolument le dos à celle de la finance et du recul social.

Pascal Franchet, CADTM France Bulletin électronique du CADTM n° 192 23 mars 2015

Lancement de la commission d'audit de la dette par la présidente du parlement grec

20 mars par CADTM

La présidente du Parlement grec, Zoé Konstantopoulou, a annoncé ce mardi 17 mars 2015 lors d'une conférence de presse la constitution d'une commission d'audit de la dette publique grecque. Cette commission sera coordonnée sur le plan scientifique par Éric Toussaint, porte parole du CADTM International et ex membre de la commission d'audit de la dette équatorienne en 2007-2008. « *L'objectif est de déterminer l'éventuel caractère odieux, illégal ou illégitime des dettes publiques contractées par le gouvernement grec* », le peuple « *a le*

droit de demander que la partie de la dette qui est illégale – si cela est avéré à l'issue de la commission – soit effacée », a déclaré la présidente du parlement grec.

Sofia Sakorafa, députée européenne Syriza, qui a pris la parole à la conférence de presse aux côtés de Zoé Konstantopoulou et d'Eric Toussaint a accepté de faire le lien avec le parlement européen. Rappelons que Sofia Sakorafa a rompu avec le PASOK en 2010 quand ce parti dirigé par Georges Papandreou a soutenu le mémorandum signé avec la Troïka. En décembre 2010 déjà, elle a défendu en tant que parlementaire une proposition visant à la création d'une commission d'audit de la dette grecque. En 2011 elle a participé au lancement du comité d'audit citoyen de la dette grecque (ELE). En juin 2012 elle a été la députée grecque élue avec le plus grand nombre de voix, tous partis confondus. En mai 2014, elle a été élue députée européenne.

Georges Katrougalos, ministre de la réforme administrative, a également pris la parole lors de la conférence de presse afin d'apporter son soutien à l'initiative de la présidente du parlement grec. Georges Katrougalos avait lui aussi participé à la création du comité d'audit citoyen de la dette grecque (ELE). Enfin lors de la conférence de presse, la présidente du parlement a salué la présence de membres actifs de ce comité d'audit citoyen : Moisis Litsis, Sonia et Giorgos Mitralias (tous 3 du CADTM Grèce) ainsi que Leonidas Vatikiodis (un des auteurs des films Debtocracy et Catastroïka).

Les médias grecs ont largement rendu compte de cette conférence de presse ainsi que plusieurs médias hispanophones, francophones (Le Monde, Le Soir, L'Écho, L'Avenir, Agence France Presse...) ainsi que les radios publiques belge et suisse romande. Le Journal télévisé de 13h00 de la radio télévision publique belge a interviewé en direct Eric Toussaint place Syntagma le jour de la conférence de presse.

Sofia Sakorafa, Zoe Konstantopoulou et Eric Toussaint à la conférence de presse

En tout, une trentaine d'experts grecs et internationaux prendront part à cette commission. Ils devront rendre un premier rapport dès le mois de juin, « *soit au moment précis où l'accord conclu le 20 février entre la Grèce et ses créanciers arrivera à échéance, et où le moment d'ouvrir un nouveau chapitre de la renégociation de la dette sera venu* », précise Adéa

Guillot, correspondante permanente du Soir et du Monde. Les noms des membres de cette commission ne seront connus que début avril, lorsque la commission tiendra sa première séance de travail. D'avril à juin, cela laisse peu de temps, mais ce ne sera qu'une première étape. Éric Toussaint, dans en entretien accordé au journal financier L'Écho : « *nous allons remettre des résultats préliminaires en juin, notamment sur la question de la dette réclamée par la troïka, rebaptisée « les institutions ». Mais l'ensemble de l'audit nous mènera sûrement jusqu'en décembre 2015. L'objectif de la commission est de porter à la connaissance des populations grecques une analyse rigoureuse de la nature des créances qui sont prêtées à la Grèce. Il y a une certaine urgence, alors que l'on assiste à une campagne de stigmatisation de la population grecque…* »

La présidente du parlement grec, Zoé Konstantopoulou est déjà accusée par certains journalistes et par différents partis grecs (Nouvelle démocratie, PASOK et Potami) de « *jeter de l'huile sur le feu* », ce qui n'empêche pas cette femme à la capacité de travail impressionnante d'avancer : « *tout un peuple a été mis à genoux et nous ne devons pas accepter qu'ils se soumettent à cette propagande. (...) Nous avons le devoir d'agir sinon cette dette pèsera sur les générations à venir.* ».

Quoiqu'il en soit, le rôle de la commission d'audit de la dette grecque ne sera pas de se substituer au gouvernement grec pour décider quelles dettes doivent être remboursées et quelles dettes doivent être annulées. Et c'est bien là une précision importante qu'apporte la journaliste Adea Guillot : « *une fois les résultats de cette commission connus, et pour peu qu'ils concluent à l'illégitimité d'une partie de la dette grecque, rien n'obligera cependant les créanciers du pays à accepter le principe d'un effacement pur et simple de leurs créances. Mais « le gouvernement grec pourra alors prendre la décision souveraine de ne pas payer », assure M. Toussaint. « Notre commission a pour but de donner des arguments solides et scientifiques pour soutenir, ensuite, une décision politique qui appartient au gouvernement grec », ajoute-t-il.* »

Bulletin électronique du CADTM n° 192 23 mars 2015

Le comité d'audit de la dette grecque fait appel à deux membres du Collectif français pour un audit citoyen

mercredi 8 avril 2015, par Collectif pour un audit citoyen de la dette publique

À l'initiative de la présidente du Parlement grec, s'est créé un comité d'audit de la dette publique de la Grèce, présidé par Éric Toussaint, du CADTM. Michel Husson (du conseil scientifique d'Attac) et Patrick Saurin (SUD BPCE), tous deux membres du Collectif français pour un audit citoyen de la dette publique, ont participé dimanche 5 avril au lancement de l'audit, aux côtés d'Alexis Tsipras, de Yanis Varoufakis, du président de la République de Grèce Prokopis Pavlopoulos, de nombreux ministres et des plus hauts responsables de l'administration grecque.

Au moment où les résistants contre les politiques d'austérité manifestent en France contre la loi Macron, l'initiative grecque est particulièrement bienvenue. Lors de cette journée historique du 5 avril, Éric Toussaint a rappelé les objectifs de l'audit « à participation

citoyenne » dont il est le responsable scientifique : « *déterminer quelle part de la dette publique est illégitime, illégale, odieuse ou insoutenable* ». Il a notamment rappelé qu'est « *insoutenable* » une dette « *dont le remboursement rend impossible aux gouvernements de garantir à leur population des droits humains fondamentaux comme un bon système public de santé, un bon système public d'éducation, une bonne protection sociale, des salaires et des pensions décentes, etc.* ».

Le comité d'audit est composé pour une partie d'experts grecs et pour l'autre partie d'une délégation d'experts internationaux. Dans cette dernière délégation, figurent deux Français, tous deux membres actifs du Collectif pour l'audit citoyen de la dette publique française : Michel Husson, économiste, membre du conseil scientifique d'Attac France, et Patrick Saurin, syndicaliste à Sud BPCE et membre du CADTM. Michel Husson a coordonné le rapport du Collectif d'audit citoyen paru en mai dernier sur l'audit de la dette française et rédigé l'étude publiée en février par l'*Humanité* sur la dette grecque. Patrick Saurin est spécialiste de l'audit des collectivités territoriales, auteur du livre *Les Prêts toxiques : une affaire d'État*. Dès le mois de juin, le comité d'audit pour la vérité sur la dette, tel est le nom qui lui a été donné, présentera un premier état de son travail.

Discours de la présidente du Parlement grec, Zoe Konstantopoulou, à la session inaugurale de la Commission de vérité de la dette publique

5 avril par **Zoé Konstantopoulou**

Messieurs et Mesdames, nous vous remercions de votre présence à l'événement d'aujourd'hui qui est d'importance historique et marque le début du remboursement d'une vraie dette : celle de dire la vérité et de rendre des comptes au peuple et a la société grecque sur comment a-t-elle été créée et gonflée, la dette qui est suspendue au-dessus des têtes des citoyens et des jeunes générations. La dette publique qui est utilisée comme instrument de chantage et d'asservissement, comme moyen de soumission, dans des conditions qui n'ont rien à voir avec l'objectif statutaire européen de prospérité des peuples et des sociétés, des conditions qui, au lieu de garantir, de servir les principes œcuméniques de démocratie, d'égalité, d'équité, de respect des droits de l'homme et des libertés ainsi que de progrès social, produisent le rétrécissement des espaces démocratiques, des discriminations, des exclusions, de la misère et la crise humanitaire.

La dette ne constitue pas un signe des temps. Elle est le résultat d'actes et d'omissions, de contrats d'emprunt aux conditions léonines et aux effarants taux d'intérêt, d'actes et de gestions financières, mais aussi de contrats marqués par la corruption, qui ont catapulté la dette et dont témoigne foule de dossiers se trouvant au Parlement et à la Justice.

La dette n'est pas incontestable. Tant qu'elle n'est pas contrôlée et de-codifiée, tant qu'elle n'est pas analysée, demeure suspendue la question : quel pourcentage et quelle part est éventuellement légitime et laquelle est illégitime, illégale ou odieuse ? Cette question impitoyable hante, ces dernières années, la conscience collective et s'est cristallisée dans la

revendication qui reflète le droit démocratique de ceux qui sont appelés à payer la dette, de connaître comment celle-ci a été créée, en quoi consiste leur dette, mais aussi de pouvoir se défendre et résister contre l'obligation de la rembourser et revendiquer son effacement.

Le contrôle de la dette n'est pas seulement un droit démocratique des citoyens, il est aussi un droit souverain des peuples.

Le contrôle de la dette n'est pas seulement un droit démocratique des citoyens, il est aussi un droit souverain des peuples.
Il est en même temps un devoir institutionnel de l'État même selon le Droit de l'Europe Unie. C'est-à-dire, il constitue une obligation internationale du pays, selon l'expression chère à ceux qui font mention des obligations internationales du pays, seulement quand il s'agit des obligations financières et oublient que les obligations internationales supérieures du pays sont celles qui concernent la démocratie, la transparence, les droits et les libertés de l'homme ainsi que tout ce qui fait la vie digne d'être vécue.

La dette ne se résume pas en profits et pertes, mais concerne des vies humaines.

Des milliers de vies humaines qui ont été perdues afin de payer la dette, des millions des vies humaines qui ont été meurtries et broyées, je veux rappeler aujourd'hui cinq êtres humains appartenant à différentes générations.

- La petite fille, fille d'immigrée, élève à l'école primaire, qui en Décembre 2013 a perdu sa vie à cause des gaz toxiques d'un brasier improvisé dans une maison sans électricité où elle vivait depuis des mois avec sa mère.

- Le garçon de 19 ans qui, l'été de 2013, a perdu sa vie en essayant d'éviter le contrôle des billets dans un bus.

- Les deux jeunes, de 20 et 21 ans, étudiants à Larissa, qui en mars 2013, sont eux aussi morts des gaz d'un brasier.

- Enfin, Dimitris Hristoulas, le pharmacien retraité qui, il y a trois ans jour pour jour, a mis fin à sa vie devant le monument au Soldat Inconnu juste devant le Parlement, refusant que son existence soit avilie à tel point qu'il soit obligé de chercher sa nourriture dans les ordures.

La Commission de vérité de la dette publique constitue une dette envers ces hommes aussi.

Un instrument de vérité. Un instrument de réparation de l'injustice.

La Commission de vérité de la dette publique, créée par le Parlement grec, est un instrument précieux, que le Parlement met au service de la société et de la démocratie. Un instrument de vérité. Un instrument de réparation de l'injustice. Un instrument de dignité, de défense sociale et démocratique, de contestation et de résistance contre des choix qui tuent la société. Un instrument de réveil des peuples, des sociétés et des directions européennes. Un instrument de solidarité.

La présence aujourd'hui de toute la direction de l'État, du Président de la République, du Premier ministre du pays, des ministres, des vice-présidents du Parlement, des représentants

du pouvoir judiciaire et des autorités indépendantes, reflète la volonté que l'audit commence et aille jusqu'au bout.

La préparation scientifique, l'expérience et le désintéressement des hommes et femmes qui se sont empressé-e-s de répondre à l'invitation, de contribuer avec leurs connaissances et leur travail à cet effort, constitue une garantie de succès.

Je veux remercier tout spécialement ceux et celles qui ont répondu à cet appel et les scientifiques et les experts qui sont venus tout de suite de l'étranger, mais aussi ceux qui sont venus de Grèce. Je voudrais aussi mettre en exergue le soutien spontané des scientifiques, des gens d'esprit et des mouvements sociaux de tout le monde, ce qui nous oblige à garder ce processus initié aujourd'hui ouvert et vivant.

Messieurs et Mesdames, je vous annonce la Décision numéro 1448 de la Présidente du Parlement, du 4 avril 2015, par laquelle est constituée la Commission Spéciale du Parlement des Grecs pour la recherche de la vérité concernant la création et le gonflement de la dette publique, l'audit de la dette et la promotion de la collaboration internationale du Parlement avec le Parlement européen, les Parlements d'autres pays et des organismes internationaux en matière de dette, ayant comme objectif de sensibiliser et activer la société, la communauté internationale et l'opinion publique internationale. Cette Commission on l'appellera **Commission de vérité de la dette publique**. Je veux remercier spécialement Sofia Sakorafa qui a accepté d'être responsable des relations de cette Commission avec le Parlement européen et les Parlements nationaux. Je veux aussi remercier spécialement Éric Toussaint qui a accepté tout de suite de coordonner le travail scientifique de l'équipe internationale. Je veux remercier beaucoup les services du Parlement et spécialement le Service scientifique et le Bureau de budget du Parlement, qui vont assister la Commission, en constituant des équipes de travail. Par cette introduction, j'appelle à la tribune afin qu'il adresse son salut à cette session inaugurale de la Commission de vérité de la dette publique, le Président de la République Mr. Prokopis Pavlopoulos.
Traduction du grec : Yorgos Mitralias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ACiDe - Audit Citoyen de la Dette en Belgique

Le Ministre des finances veut réaliser un audit de la dette publique

Ce mardi 31 mars, le Ministre des Finances Jan Van Overtveldt s'est entretenu avec plusieurs représentants de la plateforme d'audit citoyen de la dette (ACiDe). Le Ministre a souhaité entendre les analyses et les propositions que la plateforme met en avant pour sortir du piège de la dette et de l'austérité. Il a été très attentif aux arguments avancés. Selon le Ministre, *« force est de constater que l'austérité aveugle ne marche pas et que le poids de la dette constitue une menace pour la justice sociale dans notre pays»*. Si, pour lui, la Belgique n'est pas aujourd'hui dans une situation comparable à celle de la Grèce, il est temps néanmoins de préparer un plan B. Rappelons que le service de la dette (intérêts + capital) représente 20 % du budget annuel de l'Etat, soit 45 milliards d'euros.
A la suite de cet entretien, le Ministre Van Overtveldt a pris plusieurs engagements.

Premièrement, il s'engage à mettre sur pied rapidement une commission d'audit de la dette, à l'instar de celle qui vient d'être créée par le Parlement grec. Tout en se félicitant de cette initiative, les membres de la plateforme lui ont rappelé que la participation citoyenne est fondamentale dans un processus d'audit qui se veut rigoureux et indépendant. Le Ministre s'est dès lors engagé à recevoir à nouveau les membres de la plateforme dans les prochaines semaines, mais cette fois dans le cadre d'une commission de travail parlementaire.
Deuxièmement, il a affirmé que la Belgique allait concrétiser ses engagements en matière d'annulation de dette pour les pays en développement (PED). Pour rappel, le 29 mars 2007, le sénat belge adoptait une résolution[1] demandant au gouvernement d'instaurer immédiatement un moratoire avec gel des intérêts sur le remboursement du service de la dette des PED à l'égard de la Belgique, et d'organiser un audit de leurs dettes pour en annuler la part odieuse. En 2011, le gouvernement belge s'était également engagé à réaliser « *l'audit des dettes des PED et à annuler en priorité les dettes contractées au détriment des populations*[2] ».
Si cette nouvelle volonté politique doit encore se traduire dans les faits, nous nous réjouissons de ces décisions. La plateforme ACiDe est prête à mettre son expertise au service de la commission que le Ministre des Finances entend mettre sur pied dans le courant de l'année 2015 et encourage chaque citoyen et citoyenne à s'emparer de la question.

1 Source : Sénat belge ; *Doc. parl.*, 3-1507/6, 29 mars.
http://premier.fgov.be/sites/all/themes/custom/tcustom/Files/Accord_de_Gouvernement_1er_decembre_2011.pdf